

nous avons importé pour les fins de la consommation \$36,663,695 valant de marchandises anglaises et \$26,315,052 valant de marchandises américaines. Autrement dit, nous avons importé \$10,348,643 d'articles anglais de plus que d'articles américains. Mais, au bout de sept ans, en 1896, les rôles étaient intervertis au détriment de la Grande-Bretagne et en faveur des Etats-Unis. Cette année-là, nos importations anglaises s'élevèrent à \$46,070,033, accusant une différence de \$5,335,773 en faveur des Etats-Unis. Après que dix autres années se furent écoulées, en 1886, nous avons importé \$40,601,199 valant de marchandises anglaises et \$44,858,039 valant de marchandises américaines, soit \$4,256,840 de plus. En 1896, nos importations d'Angleterre s'élevèrent à \$32,979,742 et nos importations des Etats-Unis à \$58,575,024. Cette année-là, nous importâmes \$25,594,282 des Etats-Unis de plus que de la Grande-Bretagne. En 1903, la dernière année dont la statistique est complète, nos importations d'Angleterre ont été de \$58,896,901 et nos importations des Etats-Unis de \$137,605,195 — différence en faveur de ce dernier pays, \$78,708,294.

Augmentation de notre commerce—

Avec la Grande-Bretagne... \$ 22,233,206

Avec les Etats-Unis... 111,290,143

Ainsi, on voit que notre commerce se détourne peu à peu de la Grande-Bretagne pour se diriger vers les Etats-Unis. Je ferai observer au premier ministre et à ses collègues que l'une des causes de cette orientation nouvelle, à mon humble avis, est l'existence d'un tarif qui n'est favorable qu'à un seul pays, du tarif peu élevé du Canada et des droits excessifs dont nos produits sont frappés aux Etats-Unis.

Les uns diront que notre climat est si peu propice à la culture maraîchère et à l'arboriculture fruitière que nous ne pouvons pas toujours alimenter notre marché. Jamais les produits du sol ne manquent complètement dans toutes les parties du Canada. Lorsque Ontario ne peut pas approvisionner le marché, on peut se rabattre sur Québec ou les provinces maritimes. Si l'Est du Canada n'est pas à la hauteur de la tâche, un jour viendra où le Manitoba et le Nord-Ouest feront leur large part, et la Colombie Anglaise aussi, j'en suis certain. Ne dit-on pas que le district du Yukon peut produire une forte quantité de baies ?

Je n'entrerai pas maintenant sur ce terrain et je me contenterai de dire que, lorsque la cueillette des pommes, par exemple, manquera dans Ontario et sera abondante dans les autres provinces, les habitants d'Ontario ont assez de patriotisme pour faire venir des pommes des autres provinces plutôt que d'en importer des Etats-Unis. On peut en dire autant des autres comestibles, du lard et de tous les produits.

L'honorable député qui préside ce soir à nos délibérations (M. Campbell) a fait entendre quelques plaintes l'an dernier et je désire

faire allusion à ce qu'il disait dans cette circonstance. Il a fait observer que le représentant de Laval (M. Léonard) n'avait proposé son projet de résolution qu'après l'exposé budgétaire. L'honorable député fit cette déclaration :

J'ai encore confiance que les droits sur ces articles seront augmentés. Je ne renonce pas à la lutte, et je préviens le ministre des Finances qu'il n'en a pas fini avec moi à ce sujet. Mais, pour ma part, je ne puis pas voter en faveur de cette motion.

Le représentant de York-ouest a tenu ce langage, mais je m'arrête ici parce que l'honorable député occupe maintenant le fauteuil.

Je dirai néanmoins que le gouvernement nous a reproché depuis la dernière élection d'avoir attendu que le ministre des Finances eût fait son exposé budgétaire pour présenter de semblables motions en faveur d'un remaniement du tarif. Eh bien, que l'honorable premier ministre et ses collègues sachent que si nous présentons aujourd'hui ce projet de résolution, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont avertis ; ils l'ont été par le parti conservateur depuis plusieurs années et à chaque session, soit avant, soit après l'exposé budgétaire. Ce parti est prêt à donner son cordial appui à l'honorable premier ministre et à ses collègues afin de mieux protéger nos agriculteurs et nos maraîchers, lorsque le ministère mettra cette question à l'étude. Et c'est ce qu'il fait de ce temps-ci, j'imagine, car j'ai fait partie d'une députation qui s'est rendue auprès du ministre des Finances et des autres membres du gouvernement qui ont fait concevoir de telles espérances aux délégués des agriculteurs et des maraîchers du pays que ceux-ci en partant d'Ottawa, se demandaient si on ne leur avait pas rendu justice et si on n'aurait pas révisé le tarif avant qu'ils fussent rendus dans leurs foyers. Trois années se sont écoulées et le présent parlement est réuni pour la quatrième fois. Le gouvernement du jour a monté au pouvoir en 1896, appuyé par une forte majorité. Un très grand nombre des électeurs canadiens ont appuyé l'honorable premier ministre et les membres du cabinet pendant la lutte électorale. Le ministère avait donc des pouvoirs absolus dans la question douanière et à l'égard de tous les autres sujets. Sa position était enviable, meilleure que celle que le parti conservateur avait jamais occupée lors d'un remaniement du tarif. L'honorable premier ministre est certain que le leader de la gauche et ses partisans ne l'appuieront pas seulement en paroles ; ils ont voté en faveur de résolutions semblables à celle dont la Chambre est saisie ce soir. C'est ce qui me porte à déclarer qu'aucun gouvernement n'a été plus en mesure que le gouvernement du jour de redresser ce grief. Si jamais un avertissement salutaire a été donné c'est celui qu'ont reçu le leader de la Chambre et ses amis. Ils ont été mis en garde ici même ;